



Communiqué N°021 de la Maison de la Presse suite à la plainte du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso contre la télévision Joliba TV News

La Maison de la Presse du Mali suit avec intérêt la situation entre la Haute Autorité de la Communication (HAC) et la Télévision Joliba TV News suite à la plainte en date du 12 novembre 2024 du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso contre cette télévision.

Après analyse de la situation, la Maison de la Presse déplore la démarche entreprise par le régulateur burkinabé et se pose la question de savoir comment une telle correspondance s'est retrouvée sur les réseaux sociaux le jour même de sa rédaction.

La Maison de la Presse est surprise de cette démarche, d'autant plus que le 17 octobre dernier, le journal burkinabé L'Observateur Paalga (N°11195) avait publié un article tendancieux intitulé « Armée malienne : Des généraux, comme s'il en pleuvait ». Quelles dispositions le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso a-t-il prises après cette publication ?

La Maison de la Presse exprime sa fermeté par rapport aux abus contre les médias et exhorte la Haute Autorité de la Communication (HAC) à privilégier les démarches pédagogiques dans ses prises de décisions.

Tout en exprimant son soutien à Joliba TV news, la Maison de la Presse invite les médias au respect des règles d'éthique et de déontologie dans leur travail.

Enfin, la Maison de la Presse rassure les médias de son engagement à défendre la liberté d'expression et de Presse au nom du droit du citoyen à l'information.

Bamako, le 15 novembre 2024

Le Président



**El Hadj Bandiougou DANTE
Chevalier de l'Ordre National**